



INFECTIONS  
NOSOCOMIALES



ACCIDENTS  
DE LA ROUTE



HÉPATITE C  
CONTRACTÉE PAR  
VOIE TRANSFUSIONNELLE



ACCIDENTS  
DE SPORTS  
ET DE SKI



ERREURS  
MÉDICALES



VICTIMES  
D'AGRESSIONS  
ET D'ATTENTATS



ACCIDENTS  
DE VACCINATION



ACCIDENTS  
DE LA VIE  
COURANTE

## DEMANDER VOTRE DOSSIER MEDICAL

L'obtention du dossier médical de la victime est le préalable à toute action amiable ou contentieuse en vue d'une indemnisation d'une erreur médicale, d'un accident médical non fautif, d'une infection nosocomiale, d'une infection par le sida ou l'hépatite C à l'occasion d'une transfusion sanguine ou d'une infection iatrogène. Il est parfois nécessaire en vue de l'indemnisation des accidents de la circulation, de sport ou de la vie courante.

Seul le patient peut demander à accéder à son dossier médical auprès d'un professionnel de santé ou d'un l'établissement de santé.

Le patient peut en faire la demande directement ou par l'intermédiaire d'un médecin qu'il désigne. L'Avocat ne peut pas faire la demande de dossier médical de son client.

### Les pièces communiquées seront notamment :

- le ou les comptes rendus d'hospitalisation ;
- le ou les comptes rendus de consultation ;
- le ou les comptes rendus opératoires ;
- en cas d'hospitalisation : le dossier infirmier + le dossier d'observation + le dossier de prescription + le dossier de réanimation si vous avez séjourné dans ce service + le dossier biologique, hématologique, biochimique et bactériologique + les feuilles des constantes ;
- le ou les correspondances échangées entre les différents praticiens (médecins traitants, chirurgiens, autres professionnels consultés...) ;
- le dossier d'imagerie (radiographies, IRM...).

### POUR VOUS :

La demande est faite par LRAR adressée par vous-même ou le médecin que vous désignez, à l'établissement de soin ou aux établissements de soin si il y en a eu plusieurs.

Pensez à joindre la copie de votre carte d'identité ou passeport, votre numéro de Sécurité Sociale et à renseigner sur la date d'hospitalisation.

Les frais de délivrance de ces copies sont à votre charge mais ils ne peuvent excéder le coût de la reproduction et de l'envoi des documents.

### POUR VOS PROCHES :

Le parents des enfants mineurs ou le médecin qu'ils désignent sont seuls habilités à faire la demande du dossier de leurs enfants.

Le tuteur sera habilité pour faire la demande d'une personne sous tutelle.

En cas de décès d'un proche, c'est l'ayant droit (en général l'héritier) de la personne décédée qui peut accéder aux informations concernant le défunt et formuler la demande de son dossier médical.

Vous devrez alors joindre votre carte nationale d'identité mais aussi l'extrait de l'acte d'état civil témoignant du lien entretenu avec le défunt (conjoint, parent, enfant, frère ou soeur...).

MODELE DE LETTRE  
DE DEMANDE DU DOSSIER MEDICAL

page suivante



**NOM PRENOM**  
**ADRESSE**  
**DATE NAISSANCE**  
**N° SS**

**Hôpital / Médecin / Clinique**  
Adresse ...

A ....., le .....

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame ou Monsieur le Directeur,

En vertu de la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adresser, dans vos meilleurs délais, l'intégralité des pièces médicales de mon dossier médical (OU du dossier médical concernant mon défunt père ou mère, Monsieur ou Madame ....., (nom et prénom) OU concernant mon enfant ..... (nom et prénom) – OU concernant mon conjoint ..... (nom et prénom)), concernant mon hospitalisation au sein de votre établissement de (date début)..... à (date fin).....

**En cas de décès d'un proche, AJOUTER :**

Ces documents me sont indispensables pour assurer la défense de sa mémoire et justifier des causes de son décès auprès de certains organismes.

Je vous en remercie vivement par avance et ne manquerai d'honorer la facture des frais de reproduction de mon dossier.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame ou Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

**PIÈCES JOINTES :**

DEMANDE DE VOTRE DOSSIER : copie de votre CNI

POUR UN PROCHE : copie de votre CNI + copie de l'acte de naissance de l'enfant

**OU** copie de votre CNI + copie de l'acte d'état civil témoignant du lien de filiation avec le défunt

**OU** copie de votre CNI + copie du jugement de tutelle